

**Fiche de candidature au Comités de Protection des Personnes  
OUEST V (Rennes)  
OUEST VI (Brest)**

**Candidatures à retourner à l'adresse suivante pour le 2 mai 2018 dernier délai :**

Agence régionale de santé Bretagne  
Département Innovation en Santé  
Immeuble Hermès  
6 place des Colombes - CS 14253  
35042 RENNES CEDEX

- ou par mail à l'adresse suivante : [ARS-BRETAGNE-DIS@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-DIS@ars.sante.fr)

*Pour tout renseignement complémentaire contacter le : 02.22.06.73.97*

NOM et prénom :

Adresse personnelle :

Fonction :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

Comité pour lequel vous postulez \* : OUEST V (Rennes) OUEST VI (Brest)

Collège et Catégorie pour lesquels vous postulez \* : se référer à l'annexe relative aux postes vacants pour chaque CPP  
\* **Rayer les mentions inutiles**

**PREMIER COLLEGE**

I - Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale (précisez si vous êtes médecin ou si vous avez une compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie)

II - Médecin généraliste

III - Pharmacien hospitalier

IV - Infirmier

**DEUXIEME COLLEGE**

I - Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique

II - Psychologue

III - Travailleur social

IV - Personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique

V - Représentants des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé

Commentaires éventuels :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Joindre à la présente fiche de candidature les éléments et documents suivants :

- 1) la déclaration publique d'intérêt : à renseigner en ligne

Les membres des comités de protection des personnes doivent, avant de commencer leurs travaux au sein d'un CPP déclarer leurs intérêts (déclaration publique d'intérêt-DPI) sur le site ministériel : <https://dpi-declaration.sante.gouv.fr>

En effet, le site de télé-déclaration ([www.dpi-declaration.sante.gouv.fr](http://www.dpi-declaration.sante.gouv.fr)) et de publication des DPI ([www.dpi.sante.gouv.fr](http://www.dpi.sante.gouv.fr)) a été mis en service.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir renseigner les éléments suivants. Ces éléments permettront de procéder à la création de votre compte pour une déclaration en ligne de votre DPI :

**Civilité :**

**Nom de naissance :**

**Prénom de naissance :**

**Non d'usage :**

**Prénom d'usage :**

**Date de naissance :**

**Lieu de naissance :**

**Type d'adresse e-mail (3 choix : Professionnel, Personnel, Contact)**

**Adresse e-mail :**

**Téléphone portable :**

**Identifiant Répertoire Partagé des Professionnels de Santé pour les professionnels de santé concernés :**

- 2) un curriculum vitae
- 3) le cas échéant : liste de publications scientifiques et titres,
- 4) copie des diplômes
- 5) pour les représentants d'associations agréées, une copie de l'arrêté d'agrément